

Etat des lieux francilien de l'encadrement soignant

Synthèse des résultats

octobre 2006

Le centre de ressources remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont complété cet état des lieux, les personnes qui ont participé au groupe de travail ainsi que Brigitte Cordy, Emmanuelle Devaux, Géraldine Quéllec et Jean-Pierre Solans de la CRAMIF, pour leur aide précieuse dans l'exploitation des données de cet état des lieux.

I- HISTORIQUE ET CONTEXTE DE CET ETAT DES LIEUX

Il a été demandé par les établissements de santé franciliens pour leur permettre de se situer par rapport aux autres établissements.

Le questionnaire de cet état des lieux a été élaboré conjointement par un groupe de travail associant des représentants d'établissements publics et privés, des fonctions directeur, DRH, directeur des soins et cadre supérieur de santé, et le comité d'orientation du centre de ressources. Les travaux de ce groupe ont été validés par les quatre fédérations hospitalières régionales : FEHAP, FHP, UHRIF et URIOPSS.

Cet état des lieux est relatif aux effectifs soignants, de rééducation et médico-techniques (hors filière socio-éducative et hors hospitalisation de jour), en équivalent temps plein (ETP), rémunérés au 31 décembre 2005 de l'activité à laquelle ils sont rattachés : médecine-chirurgie-obstétrique, soins de suite et réadaptation, psychiatrie ou soins de longue durée. Il ne concerne donc par exemple ni les médecins ni le personnel administratif. Dans cette synthèse, la convention prise est d'appeler « cadre » toute personne en position de management et d'encadrement, y compris les faisant fonction, et « non cadres » tous ceux qui n'ont pas de responsabilité d'encadrement.

II- METHODOLOGIE ET DESCRIPTION DE LA BASE DE DONNEES

Sur les 459 établissements interrogés, 198 ont répondu à l'enquête, soit un taux de retour de 43% qui a été très variable selon le statut des établissements. Parmi ces réponses, 185 ont été retenus dans l'état des lieux (établissements d'hospitalisation de jour ou sans effectifs « encadrants » exclus de l'analyse).

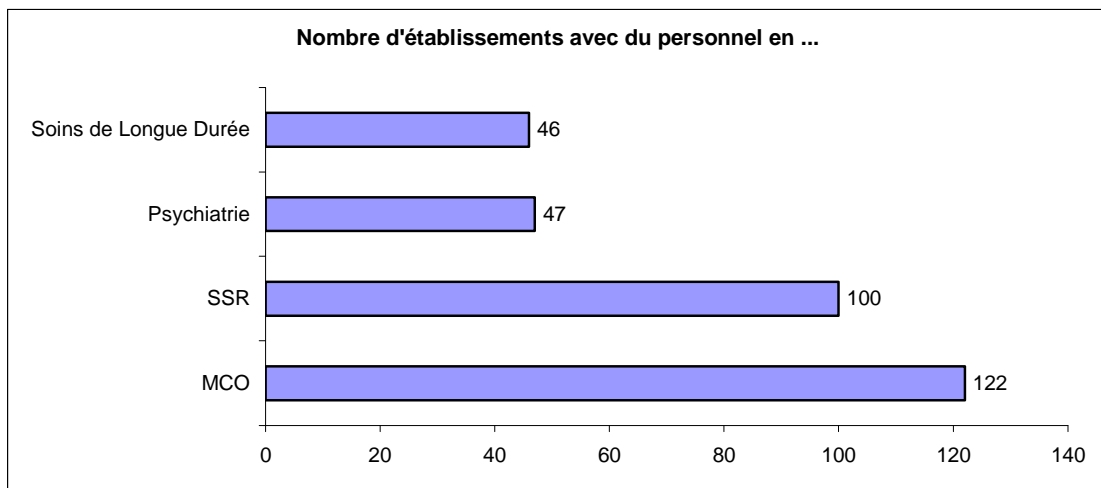
Les établissements ont été répartis selon 6 critères décrits dans la partie III.

Trois ratios ont été calculés :

- le nombre de non cadres encadrés par un « cadre » (ratio 1),
- le nombre de cadres encadrés par un cadre supérieur (ratio 2) et
- le nombre de non cadres encadrés par un cadre (ratio 3).

L'analyse des facteurs explicatifs des variations du nombre de personnes encadrées porte sur le ratio 1 (cf l'analyse détaillée pour les chiffres des ratios 1, 2 et 3).

La répartition des 185 établissements intégrés dans cet état des lieux selon l'activité pratiquée est la suivante (un établissement pouvant avoir plusieurs activités) :



III- QUELLES SONT LES VARIABLES QUI EXPLIQUENT LE TAUX D'ENCADREMENT ?

La finalité de cet état des lieux est de déterminer, compte tenu des disparités, les facteurs explicatifs des différences de nombre de personnes encadrées constatées entre les établissements de la région, à partir de l'analyse de la variance.

Pour chacun des 6 critères ci-dessous, une comparaison du nombre moyen de personnes encadrées par un « cadre » a été réalisée :

- l'activité pratiquée : MCO, SSR, psychiatrie, SLD
- le statut de l'établissement : public, AP-HP, privé non lucratif ou PSPH, privé
- le département de l'établissement : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94 ou 95
- les 3 « types » d'établissement, ceux qui pratiquent :
 - . MCO uniquement,
 - . MCO avec au moins une autre activité (parmi SSR, psychiatrie et/ou SLD),
 - . une ou plusieurs de ces activités sans MCO
- le nombre d'activités pratiquées parmi MCO, SSR, psychiatrie et SLD
- le nombre d'effectif soignant total en ETP de l'établissement (périmètre de l'état des lieux).

Il en ressort que 2 critères expliquent (influencent) le nombre de personnes encadrées par un « cadre » :

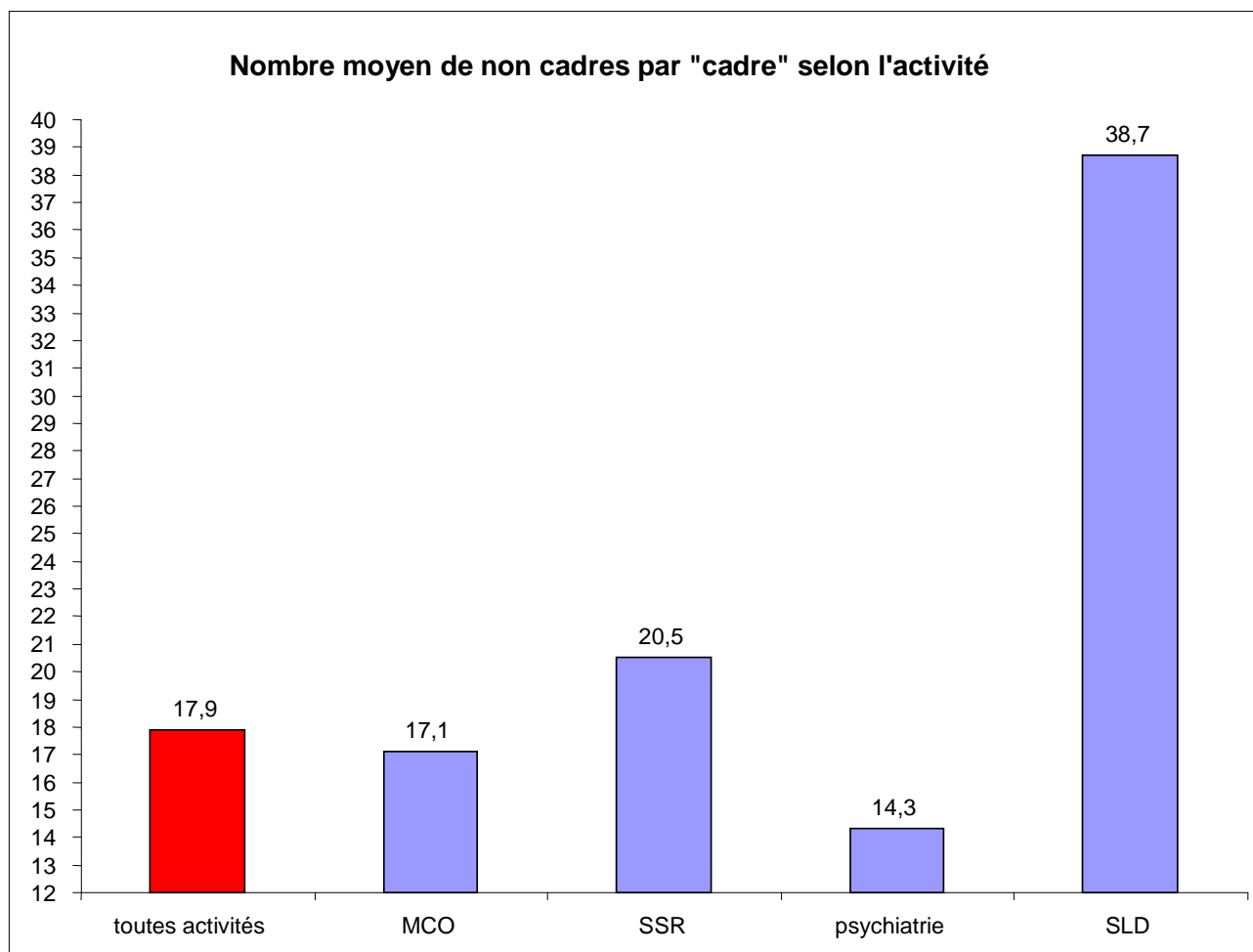
- **l'activité pratiquée**
- **le « type d'activité » de l'établissement**

Le statut de l'établissement, sa localisation géographique, le nombre d'activités pratiquées en son sein et son nombre total d'ETP effectif soignant ne sont pas discriminants pour expliquer les différences de nombre de personnes encadrées.

A) Impact de l'activité sur le nombre de non cadres encadrés

Toutes activités confondues (et tous statuts confondus), un « cadre » encadre en moyenne 18 personnes dans la région (cf colonne rouge du graphique).

	Nombre d'établissements concernés
toutes activités	185
MCO	122
SSR	100
Psychiatrie	47
SLD	46

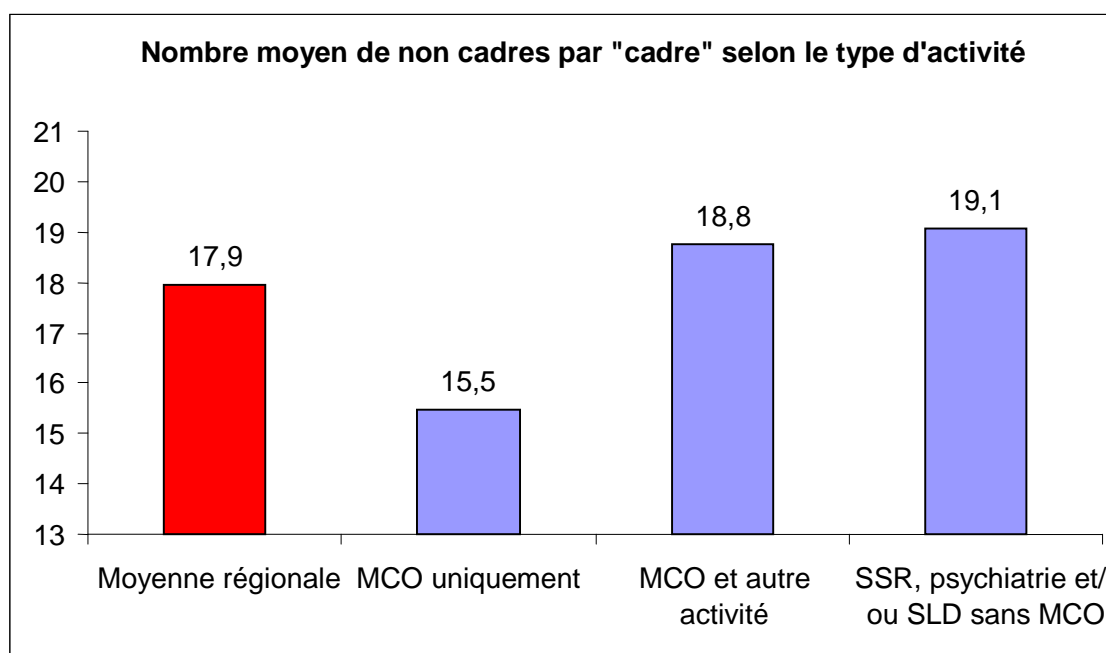


Ce tableau fait ressortir les disparités selon l'activité pratiquée ; c'est en psychiatrie que le nombre de non cadres encadrés par un « cadre » est le plus faible, avec un peu plus de 14 personnes et c'est dans l'activité soins de longue durée qu'il est le plus important, avec près de 39 personnes.

Il s'agit de données régionales. Vous retrouvez le détail des chiffres au sein de chaque activité (amplitude, dispersion) ainsi qu'un croisement des données par activité et par statut d'établissement dans l'analyse détaillée. Par ailleurs, il est intéressant de situer votre établissement dans cette moyenne régionale (cf. tableau du retour personnalisé).

B) Impact du « type » d'activité de l'établissement sur le nombre de non cadres encadrés

	Nombre d'établissements concernés
toutes activités	185
MCO uniquement	52
MCO avec au moins 1 autre activité	70
SSR, PSY et/ou SLD sans MCO	63



Le type d'activité est discriminant pour expliquer les différences de taux d'encadrement selon l'analyse de la variance.

Dans les établissements sans activité MCO et avec plusieurs activités, le nombre de non cadres encadrés par un « cadre » est supérieur en moyenne à celui des établissements proposant uniquement l'activité MCO.